



L'an deux mille vingt trois, le 09 janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la commune de SIMPLÉ dûment convoqué le 04 janvier s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil municipal sous la présidence de :

Monsieur Yannick CLAVREUL, Maire.

Étaient présents : M. Anthony BARREAU et Mme Héliena FERRAND -adjoints-
MM Rémi TROTTIER, Anita GENDREAU, Jean-Claude CHARLES, Sophie MAILLET, Virginie PORNIN et Gwénaëlle PLANCHAIS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : MM Virginie GUILLET et Damien CORNABAS.

Le Conseil Municipal a désigné, conformément à l'article L2121-15 du CGCT, en qualité de secrétaire de séance Monsieur Jean-Claude CHARLES.

Nombre de Conseillers :	En exercice :	11
	Quorum :	06
	Présents :	09
	Votants :	09

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre est lu et adopté à l'unanimité des membres présents.
Monsieur le Président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit.

ORDRE DU JOUR

- Communauté de Communes du Pays de Craon :
 - * amortissement fonds de concours - travaux de réseaux d'eau pluviale
 - * amortissement fonds de concours – travaux du chemin de l'Hyère
- Travaux logements apprentis :
 - * plus-value sur devis Nat'isol (hausse du coût des matériaux)
 - * demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire
- Lotissement Les Vignes : versement de subventions d'équilibre au budget lotissement en fonction des ventes de parcelles
- Aménagement du bourg : point sur l'opération
- Projets 2023

- Compte-rendu des diverses commissions

- Questions diverses

Communauté de Communes du Pays de Craon

2023/001 Amortissement Subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes du Pays de Craon – travaux de réseau d'eaux pluviales – acompte 1 - 2022

Le conseil municipal décide d'amortir sur **15 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023**, la participation versée au 20412 (subvention d'équipement versée – bâtiments et installations) à la Communauté de communes du Pays de Craon en 2022 (inventaire 6-2022).

Cette dépense, d'un montant de 20 700 €, correspond au 1^{er} versement du fonds de concours relatif à des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales situé rue des Lutins, rue de l'Eglise, rue Bonne Rencontre, rue Saint Gilles et rue de la Source à Simplé.

2023/002 Amortissement Subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes du Pays de Craon – travaux de voirie Chemin de l'Hyère

Le conseil municipal décide d'amortir sur **5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2023**, la participation versée au 20412 (subvention d'équipement versée – bâtiments et installations) à la Communauté de communes du Pays de Craon en 2022 (inventaire 7-2022).

Cette dépense, d'un montant de 1 831.21 €, correspond au versement d'un fonds de concours relatif à des travaux de rechargement et bicouche réalisés Chemin de l'Hyère à Simplé.

Travaux logements apprentis

Monsieur le maire informe le conseil municipal d'une plus-value, due à la hausse du coût des matériaux au 1^{er} janvier 2023, sur la proposition faite par l'entreprise de plaquiste Nat Isol.

Le montant du surcoût s'élève à 460.14 € hors taxe. L'entreprise nous a fourni un justificatif. Un avenant doit être signé pour la prise en compte de cette hausse, la mise à jour des taux de tva appliqués (erronés sur la proposition initiale) ainsi que les conditions de paiement (acompte demandé à mi-travaux). La prestation s'élève désormais à 19 547.64 € HT soit 21 351.00 € TTC.

2023/003 Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale - pour la réhabilitation énergétique et l'aménagement de logements pour apprentis

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par le Département des « contrats de territoire » sur la période 2023-2028. Une enveloppe de 12 millions d'euros est prévue pour toutes les communes de la Mayenne ; elle est calculée sur la base de 5€ par habitant (population DGF la plus avantageuse entre 2015 et 2021) avec maintien au minimum de la dotation antérieure. L'enveloppe sera bonifiée d'1€/habitant si la commune présente au moins un dossier bas carbone. Enfin la dotation est répartie à 50% sur les périodes 2023-2025 et 2026-2028.

La dotation pour la commune est de 13 260 € au minimum et 15 912€ au maximum (si dossier bas carbone) ; pour la période 2023-2025 elle est mobilisable à hauteur de 50%.

Elle est librement affectée aux projets d'investissements communaux. Au titre des contrats de territoire le Département interviendra au taux maximum de 50 % HT (possibilité de cumuler plusieurs aides dans la limite de 80%, y compris 2 aides départementales).

Sur la durée du contrat les communes peuvent présenter 4 projets (2 sur chaque période).

Au regard de ces éléments, je vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant :

1 - Description détaillée du projet :

Rénovation thermique et énergétique d'un logement communal en 2 logements apprentis garantissant sobriété énergétique, confort hivernal et estival et l'utilisation d'énergie renouvelable.

2 – Calendrier prévisionnel du projet :

Début des travaux 1^{er} semestre 2023

3 – Moyens déployés pour justifier du caractère bas carbone du projet (tableau à renseigner si la délibération concerne un projet bas carbone) :

Objectifs environnementaux et climatiques	Moyens mis en œuvre pour répondre aux objectifs listés
Atténuation du changement climatique et transition énergétique	Isolation des murs en laine de bois, isolation des plafonds en ouate de cellulose, chauffage et eau chaude sanitaire bas carbone, eau chaude sanitaire produite avec un ballon thermodynamique, ventilation modulée selon le taux d'humidité du logement (étiquette C TH-CE ex ou B DPE)
Adaptation au changement climatique	
Réduction des déchets et économie circulaire	Rénovation avec des matériaux biosourcés ou recyclés
Gestion de la ressource en eau	
Lutte contre les pollutions	
Protection de la biodiversité	

4 - Estimation détaillée du projet :

DEPENSES en € HT	TOTAL HT
Audit énergétique	2 200.00
Raccordement collectif électrique	3 084.01
Chape, carrelage, faïence	6 868.54
Isolation, cloisons, plafonds	19 547.64
Electricité, plomberie, vmc	29 608.51
Peinture	4 390.95
Sols	2 601.88
TOTAL DES DEPENSES	68 301.53

Total HT 68 301.53 €
TVA (20, 10 ou 5.5 %) 7 454.01 €
Total TTC 75 755.53 €

5 - Plan de financement prévisionnel :

RECETTES en € HT	TOTAL HT
DETR 2022	26 969.24
Région	3 700.00
Leader (Gal Sud 53)	12 856.06
Département (contrats de territoire)	7 956.00
Fonds propres à la commune	16 820.23
TOTAL DES DEPENSES	68 301.53

Le projet proposé étant cohérent avec les schémas départementaux, je vous propose de le retenir dans le cadre de notre dotation « contrat de territoire – dotation communale ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **approuve** le projet et le calendrier de travaux,
- **approuve** le plan de financement présenté ci-dessus,
- **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre des contrats de territoire – dotation communale, d'un montant de **7 956 €**,
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

Lotissement Les Vignes

2023/004 Versement de subventions d'équilibre au budget annexe lotissement Les Vignes en fonction des ventes de parcelles

Le Conseil municipal **décide** que la commune de Simplé versera des subventions d'équilibre au budget annexe lotissement Les Vignes (41104) après chaque vente de parcelles, de manière à couvrir la différence entre le coût de revient HT et le prix de vente HT par m², à proportion de la surface vendue.

Le conseil municipal **donne pouvoir** à Monsieur le maire pour effectuer, chaque année lorsque cela sera nécessaire, la liquidation de cette subvention dans la limite des crédits inscrits au budget.

Aménagement du bourg

Les travaux sont en cours ; aucune remarque n'est faite à ce sujet.

Démontage de la sacristie

Les murs principaux sont à ce jour démontés. Les entreprises Jacky Renier et Atelier Théophile doivent prochainement intervenir pour la restauration du meneau, les jointoiments étant prévus en avril 2023 par l'association Etudes et Chantiers.

Projets 2023

Eglise : il est prévu la réfection de l'escalier menant à l'installation campanaire de l'église.

Compte-rendu des diverses commissions

Questions diverses

Salle Multiactivités : la réparation de la cloison sera réalisée du 13 au 17 février 2023 par l'entreprise Space System.

Démission de Sarah LEMESLE (agent de restauration) au 31/12/2022

Commerce : les entreprises de travaux ont été désignées par la Communauté de communes du Pays de Craon. La première réunion de chantier est fixée à fin janvier 2023.

Le conseil municipal regrette de ne pas avoir été associé au projet et au choix des entreprises, la commune de Simplé étant financeur pour une grande partie des travaux.

Local archives à l'étage de la mairie : Faute de place dans les archives actuelles de la mairie et ne pouvant faire intervenir un archiviste, il est prévu de stocker des documents dans un local indépendant du logement apprentis, à l'étage de la mairie.

Chaudière – mairie : Suite à des pannes successives, des devis de remplacement vont être demandés.

Entretien du terrain de foot : suite aux travaux de gazon réalisés en 2022, l'entreprise Le Buisson viendra constater l'état du terrain le 26 janvier à 10h30.

Prochaines réunions :

Prochaines manifestations/ invitations :

- Invitation galette des rois – bibliothèque – samedi 14 janvier 2023 à 11h00
- Cérémonie remise drapeau – délégué général du souvenir français – vendredi 27/01 à 15h30
salle FCC Cossé le Vivien

Prochain Conseil Municipal : lundi 6 février 2023 à 20h15

Séance levée à 22h08'.

SIMPLÉ**Délibérations du Conseil Municipal****Séance du 09 janvier 2023**

Numéro d'ordre	OBJET
2023/001	Amortissement Subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes du Pays de Craon – travaux de réseau d'eaux pluviales – acompte 1 - 2022
2023/002	Amortissement Subvention d'équipement versée à la Communauté de Communes du Pays de Craon – travaux de voirie Chemin de l'Hyère
2023/003	Demande de subvention départementale au titre des contrats de territoire – dotation communale - pour la réhabilitation énergétique et l'aménagement de logements pour apprentis
2023/004	Versement de subventions d'équilibre au budget annexe lotissement Les Vignes en fonction des ventes de parcelles

CONSEIL MUNICIPAL	
Yannick CLAVREUL, Maire	Présent
Anthony BARREAU, 1 ^{er} adjoint	Présent
Héliena FERRAND, 2 ^{ème} adjoint	Présente
Gwénaëlle PLANCHAIS	Présente
Jean-Claude CHARLES	Présent
Sophie MAILLET	Présente
Rémi TROTTIER	Présent
Virginie PORNIN	Présente
Damien CORNABAS	Absent
Virginie GUILLET	Absente
Anita GENDREAU	Présente

*Le secrétaire de séance**Jean-Claude CHARLES**Le Maire**Yannick CLAVREUL*